

LE BOUSVALIEN

Informations du CERCLE SOCIO CULTUREL DE BOUSVAL

Juillet Aout 1978

Mme B. VERMOTE

Nous rappelons aux personnes du 3ème âge les jeudis desmois de juillet et d'aout ou il y aura permanence à la ferme du Béqipont:

Juillet : les 6 et 20 juillet

Août : les 3, 17 et 31 août soit tous les 15 jours.

Un petit effort du côté des Messieurs pour animer ces petites réunions ! et pour les Dames qu'elles profitent des mois d'été pour venir s'y promener et passer un après-midi agréable.

o - o - o

CAMP de vacances pour les enfants de Bousval de 6 à 12 ans

Pendant le mois de juillet se tiendra une plaine de jeux à Noirhat.

Concerne : Les enfants de Bousval âgés de 6 à 12 ans
Lieu : Ferme du Béqipont (derrière la Chapelle de Noirhat)
Dates : Du lundi 17 au jeudi 20 juillet 1978
 Du lundi 24 au vendredi 28 juillet 1978
Heures : De 9 H; à 16 H - Départ à partir de 8 H1/2 Place de la Gare
 pour les enfants du Centre.
Repas : Les enfants apportent leurs tartines - un bol de soupe sera
 servi sur place à midi.
Prix : 80,- F. la première semaine et 100,- F la seconde , à apporter
 le lundi dans une enveloppe au nom de l'enfant.
Détails : Un pull - un vêtement de pluie et éventuellement un maillot et
 un essui éponge sont indispensables.

Le talon d'inscription doit être remis avant le 8 juillet 1978 aux adresses suivantes :

Mme ALEN Rue du Point du Jour, 11 - 1488 BOUSVAL Tél. 067/77 11 29

Melle Patricia GEVART Chaussée des Combattants 183 - 1488 BOUSVAL
(010/61 17 54) (Noirhat)

Mme B. VERMOTE Avenue des Cerisiers, 1488 BOUSVAL (Noirhat)
010/ 61 15 60 après 18.H.

Monsieur et Madameparents de
.....né lehabitant
.....Tél. l'autorisent à participer au camp
du 17 au 20 juillet 1978..... SIGNATURE
du 24 au 28 juillet 1978
à aller nager

(biffer les mentions inutiles.)

4 ème CONCOURS DE PEINTURE

"Si BOUSVAL m'était conté" est le thème du 4ème concours de peinture organisé par le CERCLE SOCIO CULTUREL " LES AMIS DE BOUSVAL"

Le concours est ouvert à tous les artistes belges et étrangers. Le droit d'inscription est de 400 frs à verser au compte 068-0397460-78 de l'Association Culturelle de Bousval.

Ce droit n'est pas remboursable. Les bulletins d'inscriptions sont à réclamer chez ALEN NINETTE, Rue du Point du Jour, 11 - 1488 BOUSVAL - Tél. 067/771129 en cas d'absence le 067/772259. Ils lui seront renvoyés dûment complétés le samedi 19 août 1978 au plus tard.

Les oeuvres de ce concours devront être originales et récentes. Elles ne pourront pas avoir été: déjà l'objet d'une exposition. Elles devront être remises au plus tard le 21 AOUT à la Maison Communale de Bousval, uniquement aux heures de permanences : le lundi de 10 à 12 heures - le jeudi de 18 à 19 heures.

Les oeuvres seront d'un format maximum de 60X90, pourront être encadrées et ne pourront pas être signées. Elles seront marquées au dos, d'une devise au choix du concurrent. Cette devise sera reproduite à l'extérieur d'une enveloppe fermée à remettre lors du dépôt des oeuvres. Cette enveloppe contiendra la fiche d'identification dûment complétée qui sera adressée au participant dès réception de son bulletin d'adhésion. L'artiste ne peut choisir qu'une seule devise pour l'ensemble de ses oeuvres, mais dans ce cas il fera suivre sa devise d'un numéro d'ordre (reproduit audos de l'oeuvre et sur sa fiche d'identification).

Le jury sera composé de personnalités du monde des arts et des lettres. Il se réunira le 26 Août et statuera définitivement le jour même.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 26 août 1978 à 16 heures. Les oeuvres seront exposées les 26, 27, 28 août 1978 dans les locaux scolaires de Bousval. Les oeuvres exposées pourront être mises en vente avec l'accord du comité organisateur ; celui-ci prélèvera 10 % sur les prix pratiqués.

PRIX : PRIX DE L ADMINISTRATION COMMUNALE : une médaille d'or et 17.000,- F

2ème PRIX : Une médaille d'argent et 7.000,-F en espèces.

3ème PRIX : Une médaille de bronze et 3.000,- F en espèces.

PRIX DU CREDIT COMMUNAL GENAPPE - 5.000,- F en espèces

PRIX DE LA SOCIETE GENERALE DE BANQUE GENAPPE - 500,-F en espèces

La remise des prix aura lieu le 28 août à 16 Heures. L'oeuvre qui remportera le premier prix restera la propriété du Comité Organisateur. Les oeuvres doivent être retirées par les concurrents le lundi 28 août après la remise des prix.

La BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE restera ouverte tous les vendredis de juillet et d'août de 17 à 19 heures . De nombreuses nouveautés sont venues s'ajouter aux rayons. M. DELTOUR vous attend !

Editeur responsable pour "Mains Ouvertes" : CLAIRE VOUSSURE Rue du Village 1
1490 COURT-ST-ETIENNE